

Motion 2889

pour lutter contre l'endoctrinement dans l'instruction publique

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que rien ne peut justifier la manipulation, encore moins l'endoctrinement, ou le conditionnement mental de notre jeunesse à l'école, pas même la question climatique ;
- qu'il est principalement du ressort des familles d'éduquer leurs enfants sur ces questions ;
- que le DIP devrait se concentrer exclusivement sur sa vocation première, qui est de transmettre l'instruction ;
- que l'activisme écologique, tout comme le wokisme, la lutte des classes, des sexes et des moyens de transport, ne figure pas au programme des manuels d'enseignement de l'instruction publique ;
- que d'autres sujets plus importants, comme la violence et le harcèlement scolaire, pourraient faire l'objet de campagnes de sensibilisation ;
- qu'il appartient au DIP de se conformer dans ses enseignements à la loi sur l'instruction publique (LIP), ainsi qu'au plan d'études romand (PER),

invite le Conseil d'Etat

à interdire formellement la présence de tout individu ou organisation prônant ou menant des actions illégales ou de désobéissance civile dans les établissements scolaires.